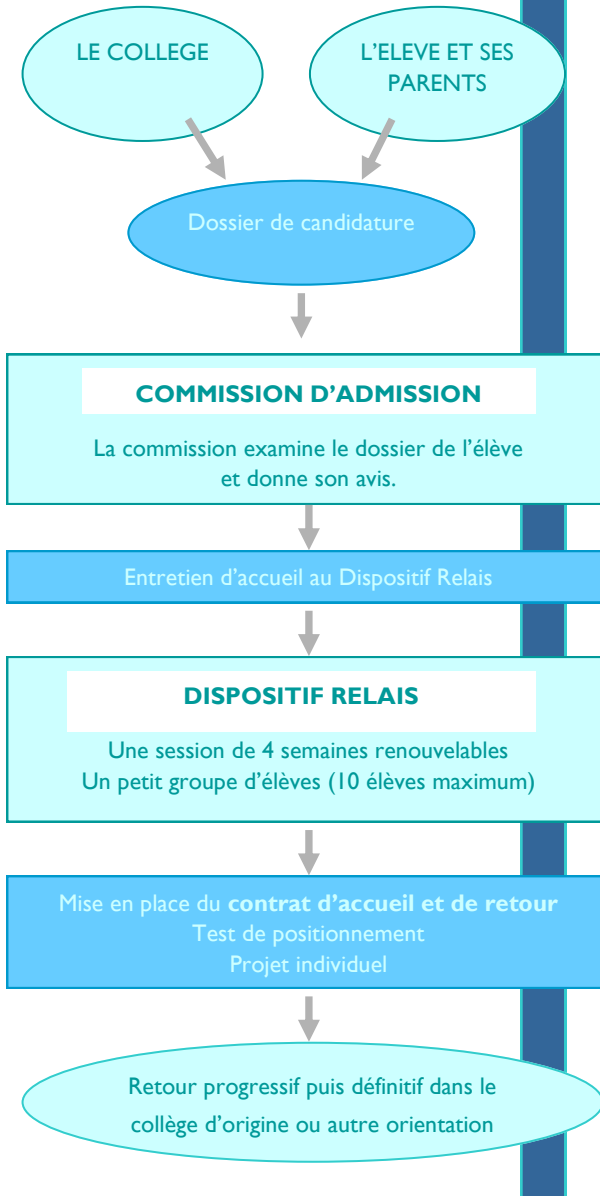


Admission :

L'admission en Dispositif Relais repose sur un engagement volontaire de l'élève et une réelle adhésion de sa famille



Horaires :

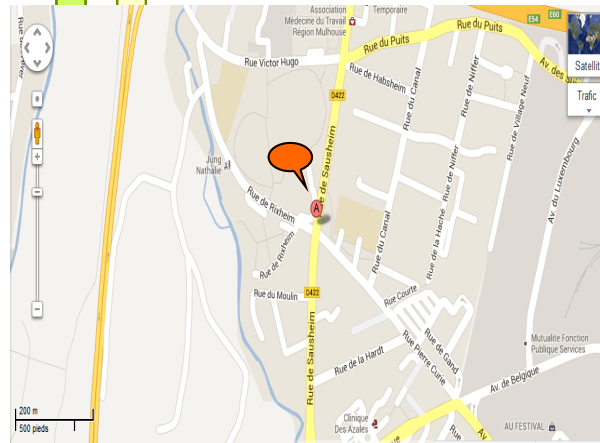
Lundi : de 8h00 à 11h50 et de 13h50 à 15h50

Mardi : de 8h00 à 11h50 et de 13h50 à 15h50

Judi : de 8h00 à 11h50 et de 13h50 à 15h50

Vendredi : de 8h00 à 11h50

Plan :



Textes de référence :

Circulaire n°2000-141 du 4 septembre 2000

Convention cadre du 2 octobre 2002

Avenant du 17 décembre 2003

Circulaire n°2006-129 du 21 août 2006

ATELIER RELAIS « LA COURTE ECHELLE »



Atelier Relais La Courte Echelle



17 rue de Rixheim
68110 ILLZACH
Tél : 03 89 46.34 16

E-Mail : courtechelle.68@wanadoo.fr

Collège Francois Villon

26 av. D.M.C—BP 32152
68060 MULHOUSE
Tél : 03 89 42 43 60

E-Mail : ce.0681395X@ac-strasbourg.fr

Le Dispositif Relais est une structure adaptée rattachée à un établissement scolaire.

Elle a vocation à accueillir de façon temporaire des collégiens provenant de plusieurs établissements proches en grande difficulté, en voie ou en situation de décrochage scolaire.

L'admission d'un élève en dispositif relais ne constitue jamais une sanction mais bien une **aide** pour lui permettre de se réinvestir dans sa scolarité.



Quels Objectifs ?

Le **Dispositif Relais** propose aux élèves au travers d'activités pédagogiques et éducatives variées des parcours personnalisés permettant un retour dans la classe d'origine ou pour les plus âgés l'élaboration d'un projet de formation professionnelle. La démarche repose sur la mise en œuvre de stratégies de « réconciliation sociale et scolaire ».

Il s'agit de:

- redonner confiance et restaurer l'estime de soi
- redéfinir les règles en collectivité
- redonner du sens aux apprentissages
- rescolariser et accéder à des certifications
- élaborer un projet professionnel



Avec qui ?

Un enseignant coordonnateur

Une équipe constituée :

- Un assistant d'éducation
- Un coordinateur socio-éducatif de la Ligue de l'Enseignement

Des partenaires :

- La direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
- Le Conseil Général
- Les collèges de rattachement du dispositif et les collèges d'origine
- La Ligue de l'Enseignement
- La commune d'Illzach
- La ville de Mulhouse
- La Direction départementale de la Jeunesse et des Sports
- L'AROEVEN

Des intervenants extérieurs :

- Le CIO
- Le planning familial
- La BPDJ
- La Brigade Mobile
- La Chambre des Métiers
- l'Orientoscope
- Le CAP
- l'association Alda

L'organisation de la scolarité

Le **Dispositif Relais** est rattaché à un collège et placé sous l'autorité du Chef d'Établissement.

Tout jeune fréquentant le Dispositif est sous statut scolaire et reste élève de son collège d'origine.

L'organisation du dispositif repose sur une pédagogie adaptée aux besoins spécifiques de l'élève et définie par le Socle Commun de Connaissances et de Compétences.

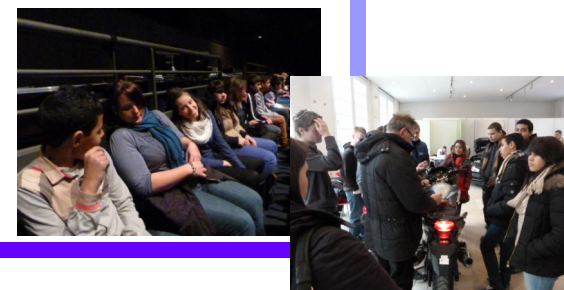
L'élève bénéficie d'un parcours individualisé permettant de renforcer les acquis (emploi du temps et contenus adaptés).

Un contrat d'accueil fixe pour chaque élève les objectifs de **Rescolarisation**, de **Resocialisation** et pour l'élaboration du **Projet Personnel Professionnel**.

Un bilan hebdomadaire permet de suivre les progrès de l'élève.

La pratique des Stages en entreprise est encouragée pour les jeunes de plus de 14 ans.

Ces stages sont un support à 'élaboration du Projet Personnel et Professionnel



Le retour au collège

Une liaison permanente avec le collège d'origine avant, pendant et après le passage en **Dispositif Relais** est indispensable. Elle vise à favoriser un retour de l'élève dans un climat apaisé. L'enseignant référent du collège assure la transition entre ces différentes étapes en coordination avec l'équipe du Dispositif ;